

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: R-3964-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

c.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC

Partie intéressée

**AFFIRMATION SOLENNELLE AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN
PREUVE PAR L'UMQ**

(Art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie chap. R-6.01, a.
113 et 115)

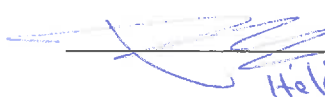
Je, soussigné Pierre Prévost, analyste, exerçant ma profession au 7085, rue Giraud, Anjou, Québec, H1J 2H2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste mandaté par l'Union des municipalités du Québec en la présente cause;
2. J'ai préparé à ce titre le mémoire dans le cadre du dossier R-3964-2016, déposé au dossier comme pièce C-UMQ-0011;
3. J'ai également préparé la preuve amendée déposée lors de l'audience;
4. Tous les faits allégués dans le mémoire ainsi que dans la preuve amendée sont vrais;
5. J'adopte ce mémoire à titre de preuve pour l'Union des municipalités du Québec.

Et j'ai signé à Montréal, ce 3 mai 2017


Pierre Prévost

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 3 mai 2017


Hélène Sicard
Avocate 780-480-4